Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20261027-D2026_54-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2026 - 54**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***20 octobre 2026***

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept octobre *à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, MEANCE Alain, adjoints, BRIAND Claude, LEPRETRE Nathalie, GILLET Isabelle, THEBAULT Nicole, JOLIVET Jean-Philippe, DARTOIS Jérôme, GUILLARD Frédéric, DUBOST Marie-Laure, GREFFIER Nolwenn, VONE Nina
Madame MORICE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

Thème : Subventions
Objet : demande de subvention pour acquisition ancien commerce

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité d'obtenir des subventions pour l'acquisition d'un ancien commerce (café multiservices) notamment auprès du Département dans le cadre « d'ambition commune »

Monsieur le Maire indique que l'aide peut se faire sur l'acquisition du bâtiment et sur les travaux à effectuer et les achats d'équipements. Le montant de l'opération serait de :

- Acquisition : 90 000 € (montant acté par délibération du 27 octobre)
- Travaux et équipements : 100 000 € (estimation)
- TOTAL : 190 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre « d'ambition commune »,
- demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL), de la Région et du Pays de Brocéliande (fonds européens),
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande.

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS